

Par une résolution adoptée par consensus, l'Assemblée générale a réaffirmé que cette organisation internationale insistera sur le multilinguisme comme un moyen de promouvoir, de protéger et de préserver la diversité des langues et des cultures au niveau international.

Cette résolution souligne l'importance primordiale de la parité des six langues officielles de l'ONU (l'anglais, le français, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe).

{sidebar id=1} Aux termes de la résolution, l'Assemblée générale a prié le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, de veiller à traiter tous les services linguistiques sur un pied d'égalité et à leur fournir également les moyens et les conditions de travail qui leur permettent d'optimiser la qualité de leurs prestations.

Elle a également demandé au secrétaire général de publier, sur le site internet de l'ONU, tous les anciens documents de l'organisation dans six langues officielles sur une base de la priorité.

Par ailleurs, elle a indiqué qu'il importe d'utiliser comme il convient toutes les langues officielles de l'ONU dans toutes les activités du Département de l'information, tout en réaffirmant la nécessité de réaliser la parité absolue des six langues officielles sur les sites internet de l'organisation.

Elle a enfin encouragé les Centres d'information des Nations Unies à poursuivre leurs actions de proximité et d'animation multilingues. «L'adoption de la présente résolution n'est naturellement pas une fin en soi. Elle n'en constitue pas moins une étape importante pour l'action des Nations Unies, car le multilinguisme est l'équivalent linguistique, culturel, voire civilisationnel du multilatéralisme», a commenté Jean-Marc de La Sablière, ambassadeur de France à l'ONU.

Agences

{sidebar id=2}

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)